

# Le processus de paix au Proche-Orient

Sources : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/presentation-d-israel/> ; <https://www.un.org/unispal/fr/histoire-de-la-question-de-palestine/> ; <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/relations-bilaterales/> ; <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/relations-bilaterales-4261/> ; [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/cartes-les-quatre-fronts-de-la-resurgence-du-conflit-israelo-palestinien\\_2150986.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/cartes-les-quatre-fronts-de-la-resurgence-du-conflit-israelo-palestinien_2150986.html) ; <https://www.leparisien.fr/international/conflit-israel-hamas-5-minutes-pour-comprendre-le-cessez-le-feu-21-05-2021-GHYIHGC6X5H4PJ7RKXYQQIH7E4.php> ; <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20200814-la-cisjordanie-entre-occupation-et-annexion>

# Aux origines du contentieux

- 1922 : la Palestine, ancien territoire de l'empire ottoman, est placée sous mandat britannique par la Société des Nations mais ne devient pas, par la suite, un Etat indépendant
- 1922-1947 : des Juifs venus essentiellement d'Europe de l'Est immigrent massivement en Palestine, notamment pendant les persécutions nazies des années 1930, mais en 1937, sur fond de revendications d'indépendance et d'opposition à l'immigration, la population arabe se révolte
- 1947 : suite à la situation de terrorisme et de violence, alimentés par les deux parties, le Royaume-Uni décide de confier le problème de la Palestine (en vue de son indépendance) à l'Organisation des Nations Unies
- Résolution 181 (II) du Conseil de sécurité des Nations Unies de 1947 : l'ONU propose de mettre fin au mandat britannique et de partager la Palestine en deux États indépendants, l'un arabe et l'autre juif, et de placer Jérusalem sous régime international

# De la naissance de l'Etat d'Israël ...

- 1948 : pendant la guerre entre Israël et les pays arabes voisins, l'État juif établi par la résolution 181 (II) déclare son indépendance sous le nom d'Israël et prend le contrôle de 77 % du territoire de la Palestine sous mandat (la majeure partie de Jérusalem et plus de la moitié de la population arabe palestinienne s'enfuit ou est expulsée), alors que le reste des territoires assignés à l'État arabe par la résolution 181 (II) est partagé entre la Jordanie et l'Égypte
- 1967 : lors de la « Guerre des Six Jours », Israël occupe les territoires assignés à l'État arabe (la bande de Gaza et la Cisjordanie) et Jérusalem-Est, d'où un deuxième exode palestinien
- Résolution 242 de 1967 : le Conseil de sécurité pose les principes d'une paix juste et durable par le retrait d'Israël des territoires occupés lors du conflit, par un juste règlement du problème des réfugiés et par la cessation de tous états de belligérance
- Résolution 338 de 1973 : le Conseil demande que les parties en cause entament des négociations de paix
- 1974 : l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté et au retour
- 1975 : l'Assemblée générale des Nations Unies invite l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à participer à ses travaux et à ceux des grandes conférences des Nations Unies en qualité d'observatrice

# ... à l'apparition de l'Etat de Palestine

- Juin 1982 : Israël envahit le Liban dans l'intention d'éliminer l'OLP et, après la négociation d'un cessez-le feu, les forces de l'OLP se retirent de Beyrouth et sont transférées dans les pays voisins – des massacres sont perpétrés dans les camps de Sabra et Chatila sur le territoire libanais contre les réfugiés palestiniens
- Septembre 1983: la Conférence internationale sur la question de Palestine adopte de nouveaux principes pour rétablir la paix : l'opposition à l'implantation de colonies de peuplement par Israël et aux mesures prises par Israël pour modifier le statut de Jérusalem ; le droit à l'existence de tous les États de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues ; la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien
- 1987 : le début d'un soulèvement de masse (l'Intifada) contre l'occupation israélienne dans le Territoire palestinien occupé
- 1988 : le Conseil national palestinien, réuni à Alger, proclame la création de l'État de Palestine

# Le processus de paix

- 1991 : une Conférence de paix est convoquée à Madrid pour parvenir à un règlement pacifique dans le cadre de deux processus parallèles de négociations directes : entre Israël et les États arabes, et entre Israël et les Palestiniens (résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité)
- Accord d'Oslo de 1993 : une reconnaissance mutuelle entre le Gouvernement d'Israël et l'OLP comme représentante du peuple palestinien, et la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et de ses accords d'application ultérieurs : le retrait partiel des forces israéliennes, la tenue d'élections au Conseil législatif palestinien et à la présidence de l'Autorité palestinienne, la libération d'une partie des prisonniers, la création d'une administration fonctionnelle dans les zones autoadministrées par les Palestiniens et le règlement de certaines questions lors de négociations ultérieures sur le statut permanent
- 1995 : le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin est assassiné
- 2000, à Camp David, et 2001, à Taba : ces négociations n'aboutiront pas

# Le durcissement du conflit israélo-palestinien

- 2000 : la seconde Intifada se déclenche et Israël entreprend alors d'ériger, en Cisjordanie, un mur de séparation dont l'essentiel du tracé se trouve sur le Territoire palestinien occupé – ce projet est jugé illégal par la Cour internationale de Justice
- 2002 : le Conseil de sécurité affirme son attachement à la vision de deux États, Israël et la Palestine
- 2003 : le Quatuor (États-Unis, Fédération de Russie, Union européenne et Organisation des Nations Unies) publie une feuille de route en vue d'un règlement prévoyant deux États
- 2005 : Israël retire ses forces de Gaza
- 2006 : suite à la victoire du Hamas (mouvement islamiste palestinien) aux élections législatives de 2006 en Palestine, Hamas prend le contrôle de la Bande de Gaza et, en réaction, Israël impose un blocus sur la zone
- 2009 : Résolution 1860 de l'ONU d'enquête sur les violations du droit international commises pendant ce conflit à Gaza

# Des tentatives échouées de rétablir la paix

- 2011 : le Président palestinien, Mahmoud Abbas, présente la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et la Palestine est admise comme membre de l'UNESCO
- Novembre 2012 : un nouveau cycle de violence opposant Israéliens et Palestiniens s'enclenche à Gaza, avec un cessez-le-feu négocié avec la médiation de l'Égypte.
- 29 novembre 2012 : l'État de Palestine se voit accorder le statut d'État observateur non-membre auprès de l'Organisation des Nations Unies
- Juillet et août 2014 : de nouveaux combats éclatent à Gaza
- 23 décembre 2016 : Résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies appelant à l'arrêt immédiat et complet de la colonisation et exhortant les États à différencier entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires palestiniens occupés depuis 1967
- 2017 : la France lance une initiative de relance du processus de paix, conclue par une conférence internationale le 15 janvier 2017 à Paris

# Des tentatives échouées de rétablir la paix

- 2020 : s'appuyant sur un plan de paix rejeté par les Palestiniens et l'ensemble de la communauté internationale à l'exception des États-Unis, Benjamin Netanyahu promet durant la campagne électorale de 2020 d'annexer une partie de la Cisjordanie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Benjamin Netanyahu assure que le projet est à « l'arrêt temporaire » mais qu'il entend toujours le mener à bien... mais les élections présidentielles américaines en novembre 2020 surviennent...
- La poursuite de la colonisation israélienne de la Cisjordanie fragilise une solution de paix basée sur l'existence de deux États vivant côte à côte de manière pacifique



# La résurgence du conflit en 2021 et ses retombées

- 10-21 mai : plus de 3 000 roquettes sont tirées vers Israël depuis le 10 mai par des groupes armés palestiniens, dont le Hamas, alors que l'armée israélienne réplique en bombardant massivement la bande de Gaza – raids israéliens sur Gaza, villes barricadées après des heurts entre Juifs et Arabes et violents affrontements en Cisjordanie occupée, tentatives de tirs de roquettes depuis le Liban
- Quatre fronts : Gaza, la Cisjordanie, des villes mixtes en Israël (Lod, Jaffa au sud de Tel-Aviv, Jérusalem) et le Liban
- 21 mai : après d'intenses tractations diplomatiques mais faute de préconditions, le cessez-le-feu entre Israël et le Hamas entre en vigueur dans la bande de Gaza, mais de nouveaux heurts éclatent entre des Palestiniens et la police israélienne, sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem-Est

# Les autres acteurs engagés dans le conflit

- L'Égypte :
  - frontalière avec Gaza et Israël, elle a des contacts réguliers avec la direction militaire du Hamas ;
  - elle tente de revenir au centre de la carte géopolitique régionale ;
  - les liens entre les Égyptiens et les Israéliens ;
  - deux délégations égyptiennes ont été envoyées à Tel-Aviv et dans les Territoires palestiniens pour surveiller la mise en œuvre du cessez-le-feu
- Les Etats-Unis :
  - le président américain Joe Biden réclame publiquement une « désescalade immédiate »

# Les violences au Proche-Orient en mai 2021

## Les violences au Proche-Orient



# La position de l'UE

- L'UE distingue le territoire souverain de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis juin 1967, conformément au droit international
- Juillet 2013 : l'UE publie des lignes directrices excluant à partir de 2014 les entités israéliennes ayant des activités dans les territoires occupés du bénéfice des programmes financés par l'Union
- 18 mai 2021 : vingt-six des 27 ministres européens des Affaires étrangères (hormis celui de Hongrie) tiennent une conférence à distance dans l'espoir de mettre fin aux violences israélo-palestiniennes
- Leur but : chercher une solution politique à plus long terme qui comprendrait la fin de l'occupation israélienne et des expulsions forcées des familles palestiniennes

# La position de la France

- La France est l'un des premiers pays à établir des relations diplomatiques avec Israël, le 11 mai 1949, et contribue ensuite à consolider le jeune État en participant à son effort de défense
- Lors de la guerre des Six Jours en 1967, elle adopte une position de neutralité par un appel à la modération des deux parties, un embargo sur les livraisons d'armes à destination de la région avant le déclenchement des hostilités
- Suite à la résolution 242 des Nations Unies, la politique française se caractérise par une volonté d'équilibre entre son soutien à l'État d'Israël, dont le droit à l'existence et à la sécurité ne sont pas remis en cause, et sa condamnation de la politique de colonisation dans les territoires occupés
- Le 22 novembre 1974, elle vote en faveur de la reconnaissance de l'OLP au sein de l'ONU en tant que membre observateur, réaffirmant les droits inaliénables du peuple palestinien

# La position de la France

- La France considère que le conflit israélo-palestinien ne pourra être résolu que par la création d'un État palestinien indépendant, viable et démocratique, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël – elle plaide donc pour deux États, dans des frontières fondées sur les lignes de 1967, avec une solution juste, équitable et agréée au problème des réfugiés
- Elle vote en faveur de l'adhésion de l'Autorité palestinienne en 2011 à l'UNESCO et en faveur du statut d'État observateur non-membre aux Nations Unies en novembre 2012
- Elle considère que Jérusalem doit devenir la capitale des deux États, Israël et le futur État de Palestine, mais entre-temps, les parties doivent s'abstenir de toute action susceptible de remettre en cause le statu quo
- Les relations franco-israéliennes se nourrissent de la présence en France de la première communauté juive d'Europe et d'une importante communauté française en Israël (150 000 personnes) vecteur de la francophonie et de ses valeurs